

# **ASSEMBLEE GENERALE**

## **SAISON 2019-2020**



# **CONSULTATION A DISTANCE**

## **ASSEMBLEE GENERALE ILE DE FRANCE**

**validé par le Comité Directeur du 16 mai 2020**



## **CONSULTATION EXCLUSIVEMENT RESERVEE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES EVOLUANT EN CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS**

### **Prorogation du mandat des délégués des clubs de CF de la Ligue, élus en 2019, jusqu'à l'AG ordinaire de la FFBB (octobre 2020 : Le Touquet)**

Le Bureau fédéral, réuni les 28 et 29 mars 2020, a acté de demander à l'ensemble des comités et des ligues de solliciter leurs membres, aux fins de prorogations du mandat des délégués préalablement désignés pour l'Assemblée générale fédérale qui s'est tenue en octobre 2019 à Vittel. Le nombre de voix attribué pour l'AG d'octobre 2020 sera actualisé en fonction des licenciés arrêtés au 31 mars de cette saison.

Ceci ne concerne exclusivement que les associations sportives dont au moins une équipe senior évolue en championnat de France.

Texte de la résolution :

*« Acceptez-vous de proroger le mandat des délégués préalablement désignés pour l'Assemblée Générale de la FFBB qui s'est tenue en octobre 2019 à Vittel jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFBB qui devrait se dérouler au Touquet le 17 octobre 2020 ? »*

<b>Nombre d'Associations Sportives Votantes :</b>	<b>34</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>11 470</b>
<b>Quorum :</b>	<b>5 736</b>
<b>Exprimés :</b>	<b>9 083 (25 Associations Sportives)</b>
<b>Pour :</b>	<b>8 931</b>
<b>Ne se prononce pas :</b>	<b>152</b>

## **CONSULTATION AUPRES DE L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET ETABLISSEMENTS D'ILE DE FRANCE**

Le Comité Directeur est seul compétent pour modifier la date et le lieu de l'Assemblée générale. Celle-ci était prévue le 20 juin 2020 à Boulogne.

Vu l'état de crise sanitaire dans lequel nous nous trouvons, il a été décidé par le comité directeur de la FFBB de reporter toutes les dates des AG des Ligues en septembre.

Ce report de l'AG au-delà du 15 juillet implique la consultation des membres de l'AG.

<b>Nombre d'Associations Sportives Votantes :</b>	<b>370</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>66 188</b>
<b>Quorum :</b>	<b>33 095</b>

La date de l'AG de la Ligue retenue est le 26 septembre 2020 afin de faciliter la tenue des AG de nos comités départementaux en amont.

### **Question 1 :**

*Acceptez-vous de reporter l'Assemblée Générale élective initialement prévue le 20 juin 2020 à Boulogne (92) ?*

<b>Exprimés :</b>	<b>53 099 (253 Associations Sportives)</b>
<b>OUI :</b>	<b>50 409</b>
<b>NON :</b>	<b>949</b>
<b>Ne se prononce pas :</b>	<b>1 741</b>

## Question 2 :

Acceptez-vous qu'au regard de la situation sanitaire exceptionnelle, l'Assemblée Générale se déroule au-delà du 15 juillet 2020 ?

<b>Exprimés :</b>	<b>53 099</b>	<b>(253 Associations Sportives)</b>
<b>OUI :</b>	<b>49 172</b>	
<b>NON :</b>	<b>2 518</b>	
<b>Ne se prononce pas :</b>	<b>1 409</b>	

## Question 3 :

Acceptez-vous de proroger à titre exceptionnel les mandats des membres du Comité Directeur fixés à 4 ans jusqu'au renouvellement des instances dirigeantes qui aura lieu lors de l'Assemblée Générale fixée au 26 septembre 2020 à : lieu à déterminer ?

<b>Exprimés :</b>	<b>53 099</b>	<b>(253 Associations Sportives)</b>
<b>OUI :</b>	<b>51 097</b>	
<b>NON :</b>	<b>278</b>	
<b>Ne se prononce pas :</b>	<b>1 724</b>	

## Question 4 :

Acceptez-vous de proroger le mandat des 28 membres du Comité Directeur afin que ceux-ci mènent leur mission jusqu'à l'Assemblée Générale de la LIFBB ?

<b>Exprimés :</b>	<b>53 099</b>	<b>(253 Associations Sportives)</b>
<b>OUI :</b>	<b>51 382</b>	
<b>NON :</b>	<b>278</b>	
<b>Ne se prononce pas :</b>	<b>1 439</b>	

Le Président remercie les participants.

**Le Secrétaire Général  
Marceau DURAND  
(signé)**

**Le Président  
Christian AUGER  
(signé)**